

Addendum au RÈGLEMENT DE L'ACTION « Wake up your money »

Cet addendum décrit les modifications apportées au règlement de l'action « **Wake up your money** », suite à la prolongation de l'action.

L'action « **Wake up your money** » est organisée par Vivium, une marque de P&V Assurances SC, dont le siège est établi à 1210 Bruxelles, rue Royale 151, entreprise d'assurances agréée sous le numéro de code 0058, RPM Bruxelles TVA BE 0402 236 531.

Article 3 – Durée de l'action

L'action se déroule du 15/10/2023 au 30/04/2024 inclus.

En remplacement de :

L'action se déroule du 15/10/2023 au 31/01/2024 inclus.

Article 4 – Conditions d'octroi du versement additionnel

La prime unique ou le versement complémentaire se trouve sur le compte de Vivium le 15/05/2024 au plus tard.

En remplacement de :

La prime unique ou le versement complémentaire se trouve sur le compte de Vivium le 14/02/2024 au plus tard.

Article 5 – Moment de l'octroi du versement additionnel

Si la prime unique ou le versement complémentaire se trouve sur le compte de Vivium le **14/02/2024** au plus tard, Vivium s'engage à effectuer le versement additionnel dans la police le **31/03/2024** au plus tard. Le participant en sera informé par e-mail.

Si la prime unique ou le versement complémentaire se trouve sur le compte de Vivium le **15/05/2024** au plus tard, Vivium s'engage à effectuer le versement additionnel dans la police le **30/06/2024** au plus tard. Le participant en sera informé par e-mail.

En remplacement de

Vivium s'engage à effectuer le versement additionnel dans la police le 31/03/2024 au plus tard. Le participant en sera informé par e-mail.